



La liste de présence est annexée au compte-rendu. Toutes les présentations sont disponibles sur l'Intranet du Syndicat Mixte (contacter le secrétariat en cas de perte de votre code).

### Principales décisions de la CLE

- Validation du rapport de scénario tendanciel
- Accord sur les principales orientations stratégiques et les objectifs du futur SAGE

### Introduction par le Président de la CLE :

Jean-Paul ALDUY introduit la réunion en rappelant l'objet principal de la réunion : faire le bilan des ateliers du 14 novembre et poursuivre le travail de construction de la stratégie du SAGE.

#### 1. Validation du scénario tendanciel

Edith VIER, du bureau d'études Grontmij (mandataire du marché), présente un résumé du scénario tendanciel.

Jean-Paul ALDUY soumet ce document au vote.

**Le scénario tendanciel est adopté à l'unanimité.**

NB. Le document complet, qui a été communiqué aux membres de CLE une semaine avant la réunion, est désormais disponible en téléchargement sur le site web du Syndicat Mixte.

#### 2. Présentation du « socle commun »

Jean-Baptiste CHEMERY, du bureau d'études Contrechamp, explique la démarche menée suite aux ateliers du 14 novembre 2013.

Trente-six questionnaires papier ont été retournés suite à ces ateliers. Ils ont été analysés, ainsi que les débats qui ont eu lieu le 14 novembre, afin de produire une synthèse des éléments qui semblent faire consensus.

Un document est proposé à la discussion, reprenant :

- des **orientations stratégiques** (ex : « Réguler la demande en eau par une politique volontariste d'économies d'eau »), fondements du SAGE
- des **objectifs** découlant de ces orientations (ex : « Améliorer les rendements de réseaux »)

L'ensemble des objectifs du document est balayé.

## Enjeu quantité

Une précision est demandée sur l'implication de l'objectif 5 « Adapter les prélèvements au regard des capacités locales de la ressource ». Concrètement, si localement les nappes sont considérées comme déficitaires, aucune nouvelle autorisation de prélèvement ne sera accordée. Donc s'il n'y a pas de ressource alternative disponible, l'accueil de nouvelles populations sera impossible.

Le mot « réguler » est transformé en « réduire » dans l'orientation stratégique n°2 « Réduire la demande en eau par une politique d'économies volontariste ».

L'objectif 7 « Créer un organisme unique permettant d'accorder des autorisations de prélèvements » est reformulé en « Favoriser la création d'un organisme unique en capacité de gérer les prélèvements agricoles ».

L'objectif 8 « Favoriser les projets de substitution et réfléchir à la compensation » est reformulé en « Favoriser les projets de substitution et engager une réflexion sur le principe et les modalités de compensation ».

Plusieurs rubriques sont ajoutées à l'orientation stratégique « Réguler la demande en eau par une politique d'économies volontariste » : particuliers, industries et autres usages (entreprises...).

L'objectif « Limiter l'imperméabilisation des sols » concernera les zones de recharges importantes.

L'orientation « Soutenir le renforcement des liens entre nappes et canaux » nécessite au préalable l'acquisition de connaissances sur ces liens. Une étude devrait être lancée en 2014 sur le sujet par le Syndicat Mixte. Il est par ailleurs proposé d'ajouter à cet objectif une réflexion sur la création de zones de recharges « artificielles ».

## Enjeu qualité

Un objectif est ajouté dans l'orientation fondamentale 1. « Réduire l'usage des pesticides et engrais chimiques ». Il s'agit de viser un changement des comportements agricoles par le biais de la demande des consommateurs. Si les consommateurs sont en demande de produits biologiques par exemple, les producteurs seront incités à se convertir. L'objectif vise donc à informer les consommateurs des bienfaits de ces produits, afin que leurs futurs choix influencent les modes de production.

L'objectif 4 « Généraliser le 'zéro phyto' » pour les collectivités est reformulé en « Inciter les collectivités à s'engager dans des démarches ambitieuses de réduction, voire de suppression des produits phytosanitaires ».

Il est ajouté « et des pollutions accidentelles » à l'objectif 14 « Protéger les zones de captages AEP vis-à-vis des risques de pollutions ponctuelles et diffuses ».

## Conclusion

Il n'y a pas de vote formel sur les objectifs à ce stade, il s'agit pour l'instant d'acter le fait que ces orientations et objectifs reprennent bien tous les thèmes qui doivent être traités. Ces objectifs seront réécrits, précisés et travaillés pour aboutir en juin à la stratégie, qui elle sera validée mot à mot.

**L'ensemble des participants considère que ces objectifs balaisent bien l'ensemble des thèmes à traiter dans le SAGE.**

Etant donné le temps disponible, il est décidé de mettre en débat certaines « questions stratégiques » découlant des objectifs.

### 3. Discussion des questions stratégiques

Question 1 : « Le SAGE doit-il imposer un schéma directeur AEP à l'échelle de la plaine ? »

Jean-Paul ALDUY est très favorable à l'instauration d'une réflexion à cette échelle sur l'AEP, qui semble indispensable au regard des discontinuités territoriales existant sur certaines intercommunalités, notamment PMCA (exemple de Pia).

*Jean-Paul ALDUY quitte la séance ; Françoise BIGOTTE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, assure la Présidence de la fin de séance.*

Le mot « imposer » est jugé anxiogène et génère un réflexe de repli, il est à éviter. Il est précisé que l'idée est de discuter du fond et pas encore de la forme aujourd'hui.

Martine ASSENS estime que le SAGE doit fixer des principes de répartition concernant le Plio-quaternaire uniquement. Ensuite le Syndicat des nappes peut avoir une réflexion sur l'AEP à l'échelle de la plaine, puisqu'il regroupe tous les producteurs d'eau potable concernés.

Evelyne LACOMBE pense qu'il est trop tôt pour ce genre de questions, et que ça n'est pas nécessairement du ressort du SAGE. De plus, cette démarche s'imbrique ou s'imbriquera avec d'autres (EVP, « ressources majeures »...). Il serait nécessaire dans un premier temps d'améliorer les connaissances concernant les schémas directeurs existants.

Françoise BIGOTTE estime qu'il est trop tôt pour répondre par « oui » ou « non » à ce genre de questions, qui ont des implications assez larges. La CLE a besoin de plus d'éléments techniques, qui lui seraient fournis à l'avance, pour pouvoir se prononcer.

Alphonse PUIG pense que même si on ne peut pas répondre à cette question, il est important de se la poser et d'y réfléchir dès maintenant.

A l'issue des discussions, la CLE décide qu'elle ne dispose pas d'éléments suffisants pour avoir un débat constructif sur ces questions. L'assemblée décide par conséquent d'engager le débat sur ces questions lors de la prochaine réunion du 5 février.

**Les questions stratégiques seront discutées en atelier de CLE le 5 février. Il est demandé un travail technique approfondi pour aboutir à des propositions sur lesquelles les élus puissent réellement se positionner.**

#### Fin de séance

Françoise BIGOTTE clôt la séance à 17h15 en donnant rendez vous aux participants le 5 février pour la suite de la construction de la stratégie.

Fait à Perpignan, le \_\_\_\_\_,

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**JEAN-PAUL ALDUY**

## Liste de présence – Membres de la CLE et du Syndicat Mixte

Prénom - Nom	Structure représentée	CLE	Synd. Mixte
<b>Collectivités</b>			
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	X	X
Francis AUZEVILLE	Commune de Salses le Château		X
Françoise BIGOTTE	Conseil Régional Languedoc-Roussillon (CLE) Conseil Général des Pyrénées-Orientales (Syndicat Mixte)	X	X
Annie BERTRAN	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération		X
Gilbert BOSC	Commune de Millas		X
Patrick CASADEVALL	Commune de Saint Jean Pla de Corts		X
Marcel DESCOSSEY, 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Commune de Palau del Vidre (CLE) SMPEPTA (Syndicat Mixte)	X	X
Georges ERRE	Commune de Maureillas las Illas		X
Pierre ESTEVE	Conseil Général des Pyrénées-Orientales		X
Louis FALCO	Commune de Pia		X
Amar GHILACI	Commune de Vivès		X
Alain GOT	CLE du SAGE de Salses-Leucate	X	
Marie-Françoise LANCIAUX	Commune de Saint Féliu d'Amont		X
Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon (CLE) Conseil Général (Syndicat Mixte)	X	X
Théophile MARTINEZ	PMCA		
Marcel MATEU	Conseil Général		X
Robert OLIVE	Commune de Saint Féliu d'Amont	X	
Claude PICAS	SIAEP Les Cluses / Le Perthus		X
Raymond PLA	Communauté de Communes secteur Illibéris (CLE) SMPEPTA (Syndicat Mixte)	X	X
Alphonse PUIG, 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Communauté de communes des Aspres	X	X
Martine ROLLAND	Conseil Général des Pyrénées-Orientales		X
<b>Usagers</b>			
Bernard CUENET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »	X	
Alain GRAPPE	Représentant l'association EDEN	X	
Claude JORDA	Chambre d'Agriculture	X	
Jean MIAS	Syndicat des Foreurs	X	
<b>Services de l'Etat</b>			
Evelyne LACOMBE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	X	
Gilles DELAGE	DDTM – MISE 66	X	
Jean-Bernard TERRE	Agence Régionale de Santé	X	

## Excusés et absents (Membres de la CLE et dy Syndicat Mixte)

### Collège des collectivités

Rémy ATTARD (pouvoir à A.Puig), Dominique BENOIT, André BORDANEIL, Louis CARLES, Guy CASSOLY, Jean-François CAYRO, Daniel CLASTRES, Francis CLIQUE, Louis FALCO, Jacques FIGUERAS, Nicolas GARCIA, Serge GORCE, Jacqueline IRLES, Jean-François LAFFON, Jean-Jacques LOPEZ, Claude MARCELO, Théophile MARTINEZ, Marcel MATEU, Michel MOLY, Alain PATTOU, Yves PICAREL, Sébastien PLA, Elie PUIGMAL (Pouvoir à Pierre ESTEVE), Alexandre PUIGNAU, Daniel RAMSEYER, Fernand ROIG, Pierre ROIG, Alain TORRENT, Joseph SIRACH, Daniel VERGES.

### Collège des usagers

Association Syndicale des Irrigants de Salanque, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, CIVAM Bio 66, Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air.

### Collège des services de l'Etat

DREAL (Pouvoir à Evelyne LACOMBE), DDTM – Mise de l'Aude (pouvoir à Gilles DELAGE).

## Liste de présence – Autres participants (techniciens)

Prénom – Nom	Structure
Martine ASSENS	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Marianne BOTET, Séverine HUMBERT, Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Catherine DAULT	Communauté de Communes Sud Roussillon
Fanny DEBEURNE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Céline FAJON-HERVIOU	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Julien LE GUERN	Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech